



# Conseiller-ère\* en prévoyance professionnelle diplômé-e ESPP

## Spécialiste en conseil aux entreprises et assurés

---

### Quel est l'objectif global du cursus de formation ?

La prévoyance professionnelle est une assurance qui offre **une large gamme de solutions** aux entreprises, tant par le niveau des **prestations** et du **financement** que par le **choix de l'institution de prévoyance** qui assure leur personnel.

De même, il existe une **très grande diversité dans les plans de prévoyance** auxquels les collaborateurs sont assurés de telle sorte que les possibilités individuelles varient sensiblement d'un assuré à l'autre.

L'objectif de la formation est d'amener les candidats à pouvoir **accompagner leurs clients** (entreprises et assurés) dans tous leurs choix en lien avec le 2<sup>ème</sup> pilier.

Cette formation est de plus au bénéfice de l'accréditation **CICERO**, label ayant notamment pour fonction d'attester de la qualité du conseil dispensé par les conseillère-ers dans le domaine des assurances. Le cursus permet ainsi d'obtenir 152 crédits.

### Quelles sont les compétences d'un Conseiller en prévoyance professionnelle diplômé ESPP ?

Les Conseillers en prévoyance professionnelle diplômés ESPP sont compétents pour conseiller les entreprises sur les questions relatives à la prévoyance professionnelle.

Ils connaissent les conditions cadres juridiques, contractuelles, organisationnelles et techniques et sont avant tout en mesure de proposer des solutions de prévoyance professionnelle adéquates aux entreprises.

Ils sont également compétents pour informer et conseiller les assurés sur toutes les questions en lien avec la prévoyance professionnelle.

Ils sont **capables** :

1. d'établir et présenter des solutions de prévoyance professionnelle adaptées aux besoins des clients,
2. d'accompagner et soutenir les clients de manière complète dans le choix de la solution de prévoyance professionnelle personnalisée la mieux adaptée,
3. de développer une méthode efficace, rapide et professionnelle de conseil.

## Participants

Les participants sont principalement employés d'institutions financières (cabinets de courtage, intermédiaires financiers, banques et compagnies d'assurance) ou conseillers et courtiers indépendants.

Ils conseillent et accompagnent les entreprises dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Les participants peuvent également être employés d'institutions de prévoyance professionnelle (Caisses de pension d'entreprises, Fondations communes, collectives et de libre passage).

Ils conseillent et soutiennent les assurés selon leur situation personnelle en matière de prévoyance professionnelle.

Il n'y a pas de conditions d'admission formelles pour participer à la formation. Cependant, de bonnes connaissances de base du domaine de la prévoyance et une expérience du contact avec la clientèle sont recommandées car elles permettent une meilleure réussite aux examens et une application immédiate des connaissances acquises dans le quotidien.

## Contenu et organisation des cours

La formation est dispensée en **20 jours** dont un répertoire intermédiaire et prévoit les **5 thèmes** suivants :

- Droit (6 jours)
- Placements de capitaux (4 jours)
- Technique d'assurance et prestations (5 jours)
- Conseil aux entreprises (2 jours)
- Conseil aux assurés (3 jours)

Les cours ont généralement lieu le **lundi**, de 9h00 à 17h00, selon un planning communiqué à l'avance, et débutent en mars de chaque année. Le cursus de formation dure huit mois, depuis le premier cours jusqu'à la session d'examens.

Le lieu de formation se situera à Lausanne dès 2024 à l'Hôtel Continental en face de la Gare.

Pour la préparation aux examens, l'ESPP met en place un camp de révision et de préparation aux examens de 4 jours.

L'ESPP offre une formation mixte (formation de blended learning) qui garantit une qualité optimale de la formation. Les cours sont donnés en présentiel et les participants ont également un accès direct « étudiant » à notre **plateforme d'apprentissage** ESPP. S'y trouvent les cours, brochures d'informations, supports de cours et exercices.

En cas de restrictions sanitaires, les cours peuvent être donnés par visioconférence.

## Frais de formation (à l'exclusion des frais d'examens)

Le coût de la formation s'élève à **CHF 5'400.-** (20 jours de cours dont un répertoire intermédiaire).

Un **rabais de 10% sur les frais de formation** est accordé aux membres des associations ACA / FPVS / SIBA.

Un **rabais d'entreprise** de 5% sur les frais de formation est accordé pour une participation dès 2 collaborateurs et 10% dès 4 collaborateurs de la même entreprise.

## Camp de printemps (répertoire final - préparation aux examens)

Un **supplément de CHF 1'950.-** est facturé pour le **camp de printemps** de 4 jours destiné à la préparation des candidats aux examens dans un cadre propice aux répétitions. L'**Hôtel Le Léman à Jongny** a été choisi pour cette préparation en compagnie d'une équipe d'enseignants experts en la matière. Le forfait comprend les nuits d'hôtel et la restauration.

## Contenu et organisation des examens

Les conditions d'admission aux examens, la procédure et les objectifs sont définis dans le règlement d'examen.

**Les frais d'examens et d'établissement du diplôme** s'élèvent à **CHF 1'800.-** pour les 5 examens.

Les examens sont organisés par ESPP et se composent des branches suivantes :

- |   |   |
|---|---|
| ▪ Droit   | écrit, 90 minutes                                 |
| ▪ Placement de capitaux                             | écrit, 60 minutes                                 |
| ▪ Technique d'assurance et prestations              | écrit, 90 minutes                                 |
| ▪ Etude de cas : conseil aux entreprises et assurés | écrit, 120 minutes                                |
| ▪ Etude de cas : conseil aux entreprises et assurés | oral, 45 minutes<br>(+ 45 minutes de préparation) |

## Remboursement en cas de désistement

L'acquittement des frais donnant un accès en ligne immédiat aux supports de l'entier du cursus, ceux-ci ne sont pas remboursés en cas de désistement, sauf motif de santé attesté par certificat médical.

Pour tout autre motif, la direction prendra position au cas par cas sur la base d'une lettre motivée de l'élève expliquant les raisons de la renonciation.

Les frais relatifs au camp de préparation aux examens sont exceptionnellement remboursés, peu importe le motif du désistement, pour autant que celui-ci intervienne au moins 2 mois avant ledit camp.

L'étudiant peut dans tous les cas demander un report sur une session ultérieure, sous la forme d'un crédit de formation pour les cours non consommés, non transmissible, valable pendant 12 mois.

## Inscriptions et autres informations

Vous pouvez vous inscrire directement sur [www.espp.ch](http://www.espp.ch). Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception.

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

## Direction de la formation et personne de contact



**Laura Saïd**

**Master en sciences actuarielles, HEC Lausanne**

Conseillère et formatrice, spécialiste en prévoyance professionnelle

[laura.said@espp.ch](mailto:laura.said@espp.ch)

+41 79 211 56 61